

**EDITO DU MAIRE**

Chères Semécourtoises, chers Semécourtois,

Il n'y a pas une journée, pas une heure, sans que l'on n'entende "mais quand allons nous sortir de cette crise ? ". Combien de temps encore devons-nous supporter ce second confinement, moins strict peut-être que le précédent, mais plus difficile à accepter.

Ce qui est certain, c'est que nous devons tous respecter les gestes barrières, nous devons porter un masque et éviter les regroupements. Je fais appel à votre civisme : le respect strict de ces consignes nous permettra de sortir plus rapidement de cette situation.

Cette année la cérémonie du 11 Novembre, célébrant l'Armistice de la Première Guerre Mondiale s'est déroulée à Fèves en comité restreint. Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts par Mr Patrignani, maire de Fèves et par moi-même, maire de Semécourt. En raison du confinement, seuls étaient présents quelques élus locaux et porte-drapeaux.

Il est de coutume depuis 2001 de faire des plantations avec les élèves en CM2. Cette année la commission Cadre de vie - Environnement a choisi d'améliorer les espaces verts Place Curie, les élèves ont planté des cornouillers, hibiscus et lauriers du Portugal ce vendredi 20 novembre.

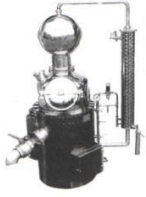
Lundi 7 décembre, les élèves accueilleront St Nicolas. Il se rendra dans chaque classe remettre des friandises et un livre aux enfants sages.

Dans quelques jours, les décors de fin d'année illumineront les principaux points de passage dans le village avec l'installation des sujets des années précédentes confectionnés par le CMJ avec la contribution de Noëlle Graschaire et de Mr Beck, ancien adjoint au maire.

Cette année le Téléthon se fera dans des conditions particulières. Aussi pour la 21^{ème} participation, les municipalités, les associations et les bénévoles restent très motivés pour lutter contre la maladie. Je vous encourage vivement à participer à cet élan de générosité.

La Municipalité adapte ses actions à la situation, comme nous, respectez les consignes, prenez soin de votre santé, prenez soin de vos proches, amis voisins.

*Votre Maire,
Martine MARTIN*



DISTILLATION et COVID

A l'heure où nous mettons sous presse, la possibilité de distiller sur nos installations n'est pas ouverte, il s'agit d'une décision préfectorale. Nous ne savons pas à quelle date l'interdiction sera levée.

Cependant l'Administration des Douanes n'est pas opposée à un report de calendrier. Pour mettre en place ce dispositif il conviendrait de retourner au siège du Syndicat votre D.S.A (déclaration simplifiée d'accompagnement) le plus tôt possible, même celle pour décembre.

Le nouveau calendrier sera établi en accord avec vous. Vérifiez l'exactitude de vos coordonnées.

Je vous demande de la compréhension, évitez les rappels, soyez coopératifs.

Pour l'instant, aucune autre inscription ne pourra être prise mais dès la reprise de la distillation, vous pourrez me contacter à cet effet.

Et surtout prenez soin de vous.

Le Président : Ch. SCHMIT

Don du sang



La prochaine collecte de sang aura lieu **le lundi 7 décembre 2020, de 15h00 à 19h00**, à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz.

Influenza aviaire : mesures de protection des élevages

Depuis la détection du virus de l'influenza aviaire H5N8 hautement pathogène le 23 octobre 2020, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître.

Cette accélération de la dynamique d'infection accentue le risque d'introduction du virus en France via les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages. De ce fait, par arrêté ministériel du 4 novembre 2020, le niveau de risque a été modifié et il est désormais élevé dans notre département.

La direction de protection des populations a informé les éleveurs professionnels de la conduite à tenir.

Concernant les élevages non-commerciaux, les mesures prioritaires à prendre sont les suivantes :

- Clausturation ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs
- Interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes
- Interdiction d'utilisation d'appelants
- D'une façon générale, toute situation susceptible de mettre en contact direct ou indirect des oiseaux domestiques et des oiseaux sauvages est à proscrire.



Cette année, le TÉLÉTHON aura bien lieu les 4 et 5 décembre prochains mais ce sera un peu différent.

Pour leur 21^{ème} participation, les municipalités, les associations et les bénévoles de Fèves-Semécourt restent plus motivés que jamais pour lutter contre la maladie.

Le refus de la fatalité fait partie des gènes de notre engagement. Nous devons donc réinventer le TÉLÉTHON.

A défaut de choucroute, de tournoi de pétanque, de loto, de spectacles de danse, de musique et de théâtre vous pourrez verser votre contribution sur une page de collecte qui a été ouverte à l'adresse suivante :

<https://soutenir.afm-telethon.fr/telethon-semecourt-feves-masques-et-toujours-mobilises>

Il n'y a pas de petits dons, chaque euro compte.

Vous pouvez également aider en établissant un chèque à l'ordre de « AFM-Téléthon » qui sera adressé ou déposé durant le mois de décembre auprès des mairies de Fèves et Semécourt en spécifiant sur l'enveloppe «don AFM-Téléthon».

Nous vous rappelons que chaque don permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises.

Malgré la situation sanitaire, nous vous proposons un défi qui consiste à accompagner Louis THIRIOT qui va réaliser à son domicile l'exploit de courir, marcher, pédaler, faire du rameur et du vélo elliptique durant 30 heures. Dans le respect des mesures gouvernementales en vigueur les 4 et 5 décembre, soutenons Louis en effectuant une marche autour de chez nous. Nous communiquerons ultérieurement sur cette manifestation.

Vous qui nous accompagnez dans ce challenge depuis de nombreuses années, vous qui participez à nos animations, vous qui par votre présence, votre enthousiasme et votre fidélité nous encouragez à persévérer, nous comptons sur votre mobilisation et votre soutien qui sont plus que jamais indispensables.

Parce que DONNER, ça fait tout simplement du BIEN !

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le 06 89 98 69 68 ou claudemio@wanadoo.fr

Encore merci de votre soutien.

L'équipe Téléthon de Semécourt-Fèves

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Au conseil municipal le 10 novembre 2020

Une minute de silence a été observée par les membres du conseil municipal, en mémoire de Samuel PATY.

Mission Locale du Pays Messin – cotisation 2020

Le conseil municipal a fixé à 1.204,80 euros le montant de la cotisation 2020 à la Mission Locale du Pays Messin.

Transfert de crédits

Le conseil municipal a décidé de transferts de crédits, comme suit :

Désignation	Montant
2315 – Installations, matériel et outillage technique	- 1.000 €
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	+ 1.000 €

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

	Crédits inscrits	25 %
Chapitre 21	125.457,00 €	31.364,25 €
Chapitre 23	2.242.411,01 €	560.602,75 €

Personnel communal : adhésion à une convention de participation

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

La commune de Semécourt a décidé d'adhérer à cette convention de prévoyance dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.

Le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Révision du prix de location du bail de chasse - lot unique

M. Frédéric LAVIGNE, adjudicataire du bail de chasse, a proposé la révision du montant de location compte-tenu des difficultés qu'il rencontre. Il envisage de pratiquer uniquement une chasse d'affût et silencieuse et demande que de ce fait le loyer annuel soit ramené à 1.000 euros.

Le conseil municipal a décidé d'accepter la révision du montant de location de la chasse pour la période allant du 2 février 2021 au 01 février 2024 et autorisé Mme le Maire à signer un avenant au bail du 8 juillet 2019.

Transfert de compétence PLU

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal a décidé de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Rives de Moselle.

Subvention exceptionnelle – AS LES COTEAUX

Le conseil municipal, compte-tenu des difficultés rencontrées par le club en raison de la pandémie, a décidé de l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 euros à AS LES COTEAUX.

Renouvellement des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance communaux arrivant à terme au 31 décembre 2020, le conseil municipal, après consultation, a retenu l'offre de la SMACL, pour un montant de 7.821,37 € TTC (option sans franchise) et a autorisé Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.